

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
29 mars 2014**

N° 03/2014

N° 1

PROCES-VERBAL

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, à 10 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle des réceptions, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme DELAPORTE – M. PEPIN – Mme CLEMENT – M. RAMBAUD – Mme LANDER – Mme BASSOUM – Mme HEUGUES – M. ÖZTÜRK – Mme BERTHELIER – M. BALABAN – M. PATUREAU – M. TAVARES – Mme CINAR – M. KHALID – Mme VALS – M. LALOT – Mme PRIEUX – M. BONNIN – Mme GALLINA – M. BERTHIER – Mme PRUNEAU – M. BEN AZZOUZ – Mme LAMA – M. BA – Mme MANAI-AHMADI – Mme MORAND – M. CACHÉ – Mme TEDESCO – M. D'HAYER – Mme PERIERS – M. PACAN – M. SUMAR

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme CINAR à M. PEPIN
- Mme GALLINA à M. RAMBAUD
- M. D'HAYER à Mme MORAND

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme PRUNEAU

Ordre du jour

Sous la présidence du maire sortant

1 - Installation du nouveau conseil municipal

Sous la présidence du doyen d'âge :

Désignation d'un secrétaire de séance

2 - Election du maire à bulletin secret

Sous la présidence du nouveau maire :

3 - Détermination du nombre des adjoints

4 - Elections des adjoints au scrutin de liste et à bulletin secret.

M. le Maire : *Mesdames, Messieurs bienvenus à cette séance d'installation du nouveau Conseil municipal issu du scrutin du 23 mars 2014.*

Je souhaite également la bienvenue aux jeunes élus du conseil municipal enfants qui vont assister à cette séance.

Je déclare donc la séance ouverte.

AFFAIRE N° 1
Installation du nouveau conseil municipal

M. Demaumont :

Je déclare la séance ouverte.

La séance du Conseil municipal à laquelle vous allez participer est une séance exceptionnelle. C'est la première de ce nouveau mandat. Elle est uniquement destinée à élire le Maire et les adjoints au Maire.

L'ordre du jour qui vous a été communiqué est très strict. Il prévoit :

- l'installation du nouveau Conseil municipal,
- l'élection du Maire,
- la détermination du nombre des adjoints,
- l'élection des Adjoints.

Au soir du scrutin municipal de mars 2014, les candidats suivants ont été déclarés élus et en tant que Maire sortant, je vais procéder à l'appel de leur nom :

- DEMAUMONT Franck
- DELAPORTE Laurianne
- PEPIN Eric
- CLEMENT Chantal
- RAMBAUD Christophe
- LANDER Christine
- BASSOUM Mamoudou
- HEUGUES Marie-Madeleine
- OZTURK Musa
- BERTHELIER Liliane
- BALABAN Kasim
- PATUREAU Espérance
- TAVARES Mario
- CINAR Sema
- KHALID Atif
- VALS Yolande
- LALOT Jacques
- PRIEUX Claire
- BONNIN Cyril
- GALLINA Pauline
- BERTHIER Christian
- PRUNEAU Hiba
- BEN AZZOUZ Maher
- LAMA Eulalie
- BA Boubacar

- MANAÏ-AHMADI Asma
- MORAND Annette
- CACHE Jean-Pierre
- TEDESCO Catina
- D'HAYER Dominique
- PERIERS Michèle
- PACAN Radoslaw
- SUMAR Halit

Ces trente-trois conseillers municipaux sont donc officiellement installés dans leurs fonctions.

Avant de procéder à l'élection du nouveau Maire et des adjoints, je vous propose, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, de désigner un secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux et un secrétaire auxiliaire parmi les fonctionnaires territoriaux.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance le plus jeune élu présent de cette assemblée,

Madame Hiba PRUNEAU.

VOTE A MAIN LEVEE :

POUR	: 33
CONTRE	: 0
ABSTENTION(S)	: 0

Je vous propose de désigner comme secrétaire auxiliaire Madame Martine FLOT, Directrice Générale des services de la Ville.

VOTE A MAIN LEVEE :

POUR	: 33
CONTRE	: 0
ABSTENTION(S)	: 0

L'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal ».

Madame Christine LANDER étant la doyenne de notre assemblée, je lui cède donc la présidence de la séance.

AFFAIRE N° 2
Election du Maire

Mme Lander :

Conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire.

Il vient d'être procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Il a été dénombré 30 conseillers municipaux présents.

La condition de quorum posée par l'article L 2121-17 du CGCT est donc remplie.

Il a été dénombré 3 conseillers représentés.

Je vais maintenant vous donner lecture des principaux articles du Code, s'appliquant à notre commune, relatifs à l'élection du Maire :

ARTICLE L 2122-1 :

Il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoint(s) élus parmi les membres du conseil municipal.

ARTICLE L 2122-4 :

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret.

Nul ne peut être élu maire, s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

ARTICLE L 2122-7 :

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ARTICLE L 2122-8 :

La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et les délais prévus aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du CGCT. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

ARTICLE L 2122-12 :

Les élections du maire et des adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures.

Afin de procéder à l'élection du Maire, le Conseil municipal doit désigner les membres du bureau. Je vous propose de désigner un secrétaire et deux assesseurs pour assister le président dans les opérations de vote :

Secrétaire :

- Madame Hiba PRUNEAU

Assesseurs :

- Madame Michèle PERIERS
- Monsieur Christian BERTHIER

VOTE A MAIN LEVEE :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Le bureau étant constitué, nous allons donc procéder à l'élection du Maire au scrutin secret. Pour cela, vous avez à votre disposition un stylo, des enveloppes et des papiers blancs sur lesquels vous inscrirez le nom de votre choix. Je procéderai ensuite au dépouillement avec l'aide du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Quels sont les candidats ?

Mme PERIERS : *Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je voudrais d'abord remercier les 624 électeurs de la Commune de Chalette-sur-Loing qui ont apporté leurs suffrages à « Mieux Vivre à Chalette ». L'équipe de « Mieux vivre à Chalette » a présenté durant cette campagne des municipales un projet nouveau et mobilisateur qui a obtenu 15,09 % des voix exprimées.*

Au sein du Conseil municipal, les conseillers de la liste « Mieux Vivre à Chalette » continueront à apporter la voix de tous ceux et toutes celles qui souhaitent améliorer la qualité de vie dans notre commune, nous continuerons à apporter nos propositions dans un esprit constructif et à poursuivre la promotion de notre projet.

J'espère que le Maire de Chalette sera convaincu du choix exprimé par plus des 15 % des votants.

L'équipe de « Mieux Vivre à Chalette » présente aujourd'hui de manière symbolique sa candidature à la mairie de Chalette sur Loing. Nous voulons ainsi marquer notre volonté de compter vraiment et durablement dans notre Commune.

Je voudrais pour terminer remercier mon équipe, nous avons travaillé avec beaucoup de convictions à construire un projet que nous entendons poursuivre. Je suis fière de la campagne digne et respectueuse que j'ai menée avec l'équipe de « Mieux Vivre à Chalette ». Merci.

Mme LANDER : *Merci.*

Mme MORAND : *Monsieur le Maire, Chers Collègues, je remercie tout d'abord nos colistiers qui, malgré une propagande acharnée contre le Front National, se sont retrouvés sur la liste du rassemblement Bleu Marine. Je remercie également les 996 électeurs sans lesquels nous ne serions pas présents ce matin. Ce résultat est historique car pour la première fois, une femme tête de liste a été élue à Chalette, pour la première fois nous aurons une représentante à l'AME, ce résultat est conforme à la tendance nationale. Au cours de ce mandat nous appliquerons... (Inaudible). Nous refuserons l'endettement de la Commune, nous ferons le nécessaire pour que l'immigration clandestine ne se développe pas. Georges MARCHAIS... (Inaudible). Chaque fois que nous le jugerons nécessaire à l'intérêt des Chalettois, Monsieur le Maire, vous nous trouverez sur votre route.*

Mme LANDER : *Merci.*

Mme DELAPORTE : *Je vous propose la candidature de Monsieur Franck DEMAUMONT au poste de Maire, car les Chalettois lui ont renouvelé leur confiance le 23 mars dernier et ont su reconnaître la bonne gestion des affaires communales par la précédente équipe. Pour ces raisons, je présente donc cette candidature.*

Mme LANDER : *Merci.*

Mme LANDER : Nous avons donc 3 candidats pour la fonction de Maire :

- 1) Madame Michèle PERIERS
- 2) Madame Annette MORAND
- 3) Monsieur Franck DEMAUMONT

Je propose que nous passions au vote.

(le vote a lieu au bulletin secret).

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	: 33
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins exprimés	: 33
Majorité absolue des suffrages exprimés	: 17

Nombre de suffrages obtenus par chaque candidat :

- Madame Michèle PERIERS : **2 voix**
- Madame Annette MORAND : **4 voix**
- Monsieur Franck DEMAUMONT : **27 voix**

Monsieur Franck DEMAUMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Je vais donc lui remettre l'écharpe de maire relative à sa fonction et lui céder la présidence de l'assemblée.

AFFAIRE N°3
Détermination du nombre des adjoints au Maire

M. le Maire : Conformément aux articles L. 2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire, dans la mesure où ce nombre est au minimum égal à un et n'excède pas 30% de l'effectif légal du Conseil.

Le nombre d'adjoints est considéré comme fixé dès que l'assentiment de la majorité des conseillers municipaux est constaté par le Maire, sans qu'un vote formel soit exigé.

Pour notre commune, le nombre maximum d'adjoints à élire est de 9.

Compte-tenu de l'importance de notre Ville, de la complexité des dossiers et de la pratique antérieure, je vous propose de fixer à 9 le nombre d'adjoints à élire.

VOTE A MAIN LEVEE :

N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE :

- Mme MORAND Annette et son pouvoir,
- M. CACHE Jean-Pierre,
- Mme TEDESCO Catina.

POUR	: 29
CONTRE	: 0
ABSTENTION(S)	: 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

CONSIDERANT l'importance de la commune, la complexité des dossiers à traiter et la pratique antérieure,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 9 le nombre d'adjoints au Maire.

AFFAIRE N° 4
Election des adjoints au Maire

M. le Maire :

Le Maire ayant été élu et le Conseil municipal ayant délibéré sur le nombre d'adjoints, je vous propose de procéder immédiatement à l'élection de ces derniers.

Conformément à l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints au maire sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret.

L'article L.2122-7-2 du CGCT précise que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

La présente séance est donc suspendue pendant 5 minutes afin de permettre aux conseillers municipaux de déposer la liste des candidats aux fonctions d'adjoints qu'ils souhaitent présenter.

Au nom de la liste « Ensemble pour Chalette », la liste des candidats suivants est proposée :

- 1 – Monsieur Eric PEPIN
- 2 – Monsieur Christophe RAMBAUD
- 3 – Madame Laurianne DELAPORTE
- 4 – Madame Chantal CLEMENT
- 5 – Monsieur Musa ÖZTÜRK
- 6 – Madame Marie-Madeleine HEUGUES
- 7 – Monsieur Mamoudou BASSOUM
- 8 – Madame Christine LANDER
- 9 – Madame Liliane BERTHELIER

Y-a-t-il d'autres listes de candidats ?

Non.

A l'issue du délai prévu, il est constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée. Cette liste sera jointe au procès-verbal de l'élection.

Je vous propose donc de procéder au vote à bulletin secret. Le bureau, chargé du dépouillement et du contrôle, comportera les deux assesseurs et le secrétaire précédemment désignés pour l'élection du Maire.

(le vote a lieu au scrutin secret).

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Nombre de conseillers présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote	: 4
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Majorité absolue des suffrages exprimés	: 15

Ont obtenu :

- liste « Ensemble pour Chalette » 29 Voix

Il est constaté que la liste « Ensemble pour Chalette » a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Sont donc proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste « Ensemble pour Chalette » et prennent rang dans l'ordre de présentation de cette liste.

M. le Maire :

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Pour conclure cette première séance de Conseil municipal, permettez-moi de dire quelques mots :

Je voudrais ce matin, après l'émotion qui m' étreint au moment de passer l'écharpe tricolore, avoir une pensée pour tous les élus qui nous ont quittés au cours du mandat qui vient de s'achever.

Alors oui, chers amis,

Quel chemin parcouru ensemble, depuis 40 ans. Ensemble, sans oublier personne, nous avons bâti une ville moderne, qui s'équipe, se développe.

Je suis fier d'être le Maire de cette belle ville de Chalette.

Une ville respectée dans l'agglomération, écoutée et souvent prise en exemple pour la solidarité, le vivre ensemble qu'elle met en œuvre et pour son respect de l'environnement.

Je remercie les chalettois qui nous ont renouvelé leur confiance en élisant dès le 1^{er} tour la liste « ENSEMBLE POUR CHALETTE ».

Je remercie également le Conseil municipal qui vient de me renouveler sa confiance et me confier la tâche immense de poursuivre l'action engagée pour continuer à faire de Chalette, une ville où il fait bon vivre.

Les élections sont terminées. Il faut maintenant travailler au service de tous les Chalettois.

Je voudrais féliciter les adjoints qui ont accepté cette lourde mais passionnante mission.

Je salue la présence d'une opposition que je souhaite constructive.

La tâche sera rude, tant les nuages s'accumulent au-dessus de nos collectivités locales.

Chalette est une ville ouvrière, une ville de travailleurs, venus, depuis des générations, du monde entier.

Il y a beaucoup de souffrance dans les familles, où sévissent le chômage, la précarité et les bas salaires.

Il y a de la colère dans la jeunesse qui subit de plein fouet, l'échec scolaire, l'absence de perspective en matière de formation et d'emploi.

PIRE ! Une partie de la jeunesse se sent rejetée, discriminée, par une République qui n'est pas à l'écoute de ces enfants.

Trop de nos aînés, français ou immigrés qui ont tant travaillé, tant donné dans nos usines, pour rebâtir la France, doivent survivre avec des retraites de misère.

Les nuages s'accumulent car la politique d'austérité annoncée pour les mois qui viennent va aggraver encore la situation.

- *Situation des ménages avec la menace des licenciements, la précarité, la baisse du pouvoir d'achat.*
- *Situation des collectivités qui voient leurs ressources diminuer dramatiquement.*

Mais à Chalette, nous avons décidé de relever le défi et nous ferons face, avec ses habitants, car nous avons des atouts :

- *Une équipe municipale renouvelée et soudée.*
- *Un projet ambitieux qui s'appuie sur des valeurs et sur la citoyenneté.*

D'abord, c'est une équipe riche de sa diversité et rassemblée autour de nos valeurs communes de liberté, d'égalité, de justice sociale, de solidarité, de paix dans la laïcité.

Cette équipe sera forte de l'unité qu'elle a su construire avec l'ensemble des forces de gauche et de progrès.

Forte de citoyennes et citoyens décidés à prolonger, dans un investissement municipal, leur engagement associatif, syndical, politique, au service de leur Ville.

Ensuite, les chalettois ont validé notre programme municipal, il sera notre guide pour les six années à venir.

- *Projet ambitieux autour de la réussite éducative de tous nos enfants et de la prise en compte de la jeunesse,*
- *Projet qui confirme notre attachement à la solidarité en direction des familles et des retraités,*
- *Projet de développement de notre Ville autour du logement, accessible à tous, du droit à la santé, à la culture, aux pratiques sportives.*
- *Projet respectueux d'un environnement de qualité dans un développement durable.*

Et puis au cœur de ce projet, il y a la défense et le renforcement du service public.

C'est le service public qui assure l'égal accès à tous, sur tout le territoire à des services utiles pour la vie de tous les jours.

C'est le service public qui assure la cohésion sociale et la cohérence territoriale.

Mais le service public est en danger. Il faudra nous rassembler pour le défendre !

Enfin, ce programme qui s'appuie sur des valeurs fortes est porté sur une démarche : cette démarche c'est le « VIVRE ENSEMBLE », dans une citoyenneté active.

Ma conception du « Vivre Ensemble » n'est pas un rassemblement sans contenu ou chacun fait ce qu'il veut.

NON ! Le « Vivre Ensemble », que je défends est empreint d'exigences fortes en matière de solidarité, d'humanisme et de laïcité. Il exige des droits et accepte les devoirs.

Chers amis,

Ce programme est un engagement à défendre bec et ongles notre Ville à partir du projet ambitieux que nous portons pour CHALETTE dans une agglomération humaine et solidaire.

Vous l'avez compris, nous serons encore et toujours plus, des élus de proximité, à votre écoute, déterminés à mettre en œuvre ce projet pour Chalette.

- *Des élus qui tiennent leur parole qui disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent.*
- *Des élus qui travailleront dans la transparence des débats et à l'écoute de l'opposition laïque et républicaine.*
- *Des élus déterminés à affronter l'avenir et mener les combats utiles.*

Pour gagner la bataille de l'emploi et conquérir des droits nouveaux, en matière de logement, de santé, d'éducation.

Mais nous n'accepterons jamais, dans le Conseil municipal, les discours de haine et de division.

Ces discours qui veulent opposer :

- *Les plus jeunes aux plus anciens,*
- *Ceux qui travaillent à ceux qui sont privés d'emplois,*
- *Les salariés du privé à ceux du public*
- *Les français dit « de souche » à ceux qui ne le seraient pas.*

Nous n'accepterons pas plus le communautarisme et combattons les replis identitaires, qu'ils soient ethniques ou religieux.

En un mot, nous affirmerons à chaque instant, les valeurs de LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, dans une République laïque et sociale.

Il reste à se mettre au travail ou à se remettre au travail, mais pour le moment, je vous invite à vous rendre sur le parvis pour lever le verre de l'amitié, à la santé de Chalette. Vive Chalette !

LA SEANCE A ETE LEVEE A 12 H 00

PROCES-VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

M. PEPIN.....

Mme CLEMENT.....

M. RAMBAUD.....

Mme LANDER

M. BASSOUM.....

Mme HEUGUES.....

M. ÖZTÜRK.....

Mme BERTHELIER

M. BALABAN

Mme PATUREAU

M. TAVARES.....

M. KHALID.....

Mme LAMA.....

Mme VALS

M. LALOT

Mme PRIEUX

M. BONNIN.....

M. BERTHIER

Mme PRUNEAU

M. BEN AZZOUZ.....

Mme LAMA.....

Mme LAMA.....

M. BA.....

Mme MANAÏ-AHMADI

Mme MORAND.....

M. CACHÉ

Mme TEDESCO

Mme PERIERS.....

M. PACAN

M. SUMAR.....